

Compte-rendu – Conseil Municipal – 18 Mai 2022

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE SUR MOSELLE DE LA SEANCE DU 18 MAI 2022

Sous la présidence de Monsieur Thierry RIGOLLET, Maire.

Étaient présents : M RIGOLLET, Maire, MME SCHMERBER, M FERBACH, MME POINSOT, M PETIN, Adjoints, MME BARB, M PASCOLINI, M VANNSON, MME ROUILLON, MME MANGEL S, M LAPLAZE, M KUNTZ, Conseillers

Étaient excusés : M PARMENTIER, MME MANGEL R, Conseillers

Était absent : /

Secrétaire de séance : Mathieu FERBACH

Préambule : Jérémy MULLER (CD88) et Mathilde DELAGE (Conservatoire d'Espaces Naturels) interviendront afin de présenter les prédiagnostics écologiques des Espaces Naturels Sensibles du Vallon de Presles et du Ravin du Luthier.

ORDRE DU JOUR

Domaine et patrimoine – Locations (3-3)

N°1 – Convention de location d'un logement du bâtiment de la Poste

Fonction publique – Personnels contractuels (4-2)

N°2 – Délibération portant création d'un emploi permanent

Finances locales – Subventions (7-5)

N°3 – Convention portant attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement 2022 avec le SMIBA

Finances locales – Divers (7-10)

N°4 – Vente de roche – Fixation de tarif

N°5 – Demande d'admission en non-valeur – Type créances éteintes

Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes (9-1)

N°6 – Transfert de la compétence « Eclairage public »

N°7 – Convention entre le PETR Pays de Remiremont et de ses Vallées, le Conseil Départemental des Vosges et la ville de Saint Maurice sur Moselle pour la plantation, l'entretien et la mise en valeur d'un massif de fleurs et la plantation d'arbres dans le cadre du projet « Verger Arboretum des Ecoliers » sur l'emprise de la Voie Verte des Hautes-Vosges

N°8 – Renouvellement d'une convention d'objectifs avec l'association « La Farandole » dans le cadre de l'organisation des centres aérés

N°9 – Renouvellement d'une convention d'objectifs avec l'association « La Farandole » relative aux repas à la cantine

Compte-rendu – Conseil Municipal – 18 Mai 2022

Affaires diverses

Décisions du Maire prises sur délégation donnée par le Conseil Municipal

Informations diverses

Préambule

Pour rappel, le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 15 Septembre 2021, de mettre en œuvre une opération de préservation, de restauration et de mise en valeur des sites naturels du Vallon de Presles et du Ravin du Luthier.

Jérémy MULLER (CD88) et Mathilde DELAGE (Conservatoire d'Espaces Naturels) sont donc intervenus afin de présenter les prédiagnostics écologiques de ces Espaces Naturels Sensibles.

Le contexte est le suivant :

- Diversité des habitats forestiers,
- Au moins un habitat d'intérêt européen,
- Forêts anciennes à fort potentiel écologique
- Peu de pollutions issues du bassin versant,
- Flore diversifiée, caractéristique des milieux forestiers frais et des milieux rupestres,
- Plusieurs espèces protégées, cortège de fougères et de mousses remarquables,
- Faune diversifiée, notamment oiseaux et insectes,
- Fortes potentialités pour les insectes saproxyliques : liées aux arbres morts et dépourvus,
- Fortes potentialités pour les insectes aquatiques : liées à la qualité des cours d'eau

Les enjeux et objectifs de cette démarche sont :

- Favoriser une gestion durable des habitats forestiers et des prairies pour conserver la biodiversité présente,
- Maintenir une bonne qualité des cours d'eau de tête de bassin,
- Pas de travaux de restauration prévisionnels,
- Conserver la population du Cuivré de la Bistorte.

Poursuite de la démarche de protection :

- Maitrise foncière ou d'usage
- Estimation parcellaire SAFER
- Recherche active
- Envoi courrier et plaquette de présentation
- Acquisition
- ORE (Obligation Réelle Environnementale)
- Convention (15 ans minimum).

Le projet porte sur 27,2 ha (parcelles communales et privées) où l'on note la présence d'un microclimat.

DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS (3-3)

CONVENTION DE LOCATION D'UN LOGEMENT DU BÂTIMENT DE LA POSTE

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes de la convention ;

Compte-rendu – Conseil Municipal – 18 Mai 2022

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à apporter des modifications mineures à ladite convention si nécessaire.

FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS CONTRACTUELS (4-2)

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à raison de 35 heures (durée hebdomadaire de travail). Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS (7-5)

CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE 2022 AU SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU BALLON D'ALSACE

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** les termes de ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

FINANCES LOCALES – DIVERS (7-10)

VENTE DE ROCHE A MONSIEUR PHILIPPE PERRY – FIXATION DE PRIX

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de céder 12 m3 de roche à Monsieur Philippe PERRY au prix de 6 €/m3, soit un total de 72 € ;
- **PRECISE** que le produit sera enregistré sur le compte 7018.

FINANCES LOCALES – DIVERS (7-10)

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR – TYPE CREANCES ETEINTES

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les créances éteintes ci-après :
 - Factures d'eau pour un montant de 104,29 €.

Compte-rendu – Conseil Municipal – 18 Mai 2022

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE DE NE PAS TRANSFERER** la compétence optionnelle « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026 ;
- **DECIDE DE CONSERVER** la maîtrise d'ouvrage des investissements et la maintenance du réseau d'éclairage public.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

CONVENTION ENTRE LE PETR PAYS DE REMIREMONT ET DE SES VALLEES, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES ET LA VILLE DE SAINT- MAURICE-SUR-MOSELLE POUR LA PLANTATION, L'ENTRETIEN ET LA MISE EN VALEUR D'UN MASSIF DE FLEURS ET LA PLANTATION D'ARBRES DANS LE CADRE DU PROJET « VERGER ARBORETUM DES ECOLIERS » SUR L'EMPRISE DE LA VOIE VERTE DES HAUTES-VOSGES

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** les termes de la convention tels que proposés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « LA FARANDOLE » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES CENTRES AERES

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** le renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association « La Farandole ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « LA FARANDOLE » RELATIVE AUX REPAS A LA CANTINE

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs avec l'association « La Farandole » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

AFFAIRES DIVERSES

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

- **LANCE** la procédure d'établissement du schéma directeur d'assainissement ;

Compte-rendu – Conseil Municipal – 18 Mai 2022

- **DONNE SON ACCORD** à une coordination avec les Communes du Territoire concernées, le Syndicat d'Épuration Intercommunal de la Haute Vallée de la Moselle, le Syndicat Intercommunal d'assainissement du Haut-des-Rangs et la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges par un travail en commun ;

- **DIT** que cet accord rend possible au travers de marchés groupés

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- l'assistance à maîtrise d'œuvre,
- le transfert éventuel de l'une comme de l'autre pour la conduite de l'opération ;

- **CONFIRME** que les charges financières liées à la compétence communale et, en cas de marchés groupés, les frais de gestions proratisés, seront assumés par la Commune ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

FINANCES LOCALES – DIVERS (7-10)

VENTE DE TERRAINS AU TERTRE – REFACTURATION DE CHARGES AUX ACQUEREURS

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à facturer à la SCI Regnimmo, BENZARTI Sofiane, MARQUIS Florent et LEROUX Marie la somme de 2 664,62 € chacun relatifs aux travaux d'extension des réseaux secs des parcelles du Tertre.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES (9-1)

DELIBERATION ADOPTANT LES REGLES DE PUBLICATION DES ACTES POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** la modalité de publicité suivante :

- Publicité des actes de la commune par affichage,
- Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES (9-1)

APPROBATION DE LA NOUVELLE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DENOMMEE SPL-XDEMAT

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,
- le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,

Compte-rendu – Conseil Municipal – 18 Mai 2022

- le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,
 - le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social
 - le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,
 - les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social,
- conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- **DONNE POUVOIR** au représentant de la collectivité à l'Assemblée Générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN PROJECTEUR POUR L'ILLUMINATION DE LA ROSACE DE L'EGLISE DANS LE CADRE DE L'ANIMATION « NUIT DES EGLISES »

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes de ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'exécution de cette délibération.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

DEMANDE D'INSCRIPTION DES ELEMENTS DE DECORATIONS ET DU MOBILIER DE L'EGLISE NOTRE DAME DES NEIGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le Conseil Municipal,

- **DONNE SON ACCORD** pour demander l'inscription des éléments de décoration et du mobilier de l'Eglise Notre-Dame des Neiges au titre des Monuments Historiques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'exécution de cette délibération.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

AMENAGEMENTS CYCLABLES AUX ABORDS DE LA VOIE VERTE ET DU RUISSEAU DE LA FEIGNE ET CREATION D'UNE VOIE CYCLABLE ENTRE LA VOIE VERTE ET LE BALLON D'ALSACE – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES - APPEL A PROJETS : « ITINERAIRES CYCLABLES – CREATION ET VALORISATION »

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet tel que présenté, dont le descriptif et le plan de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès du Conseil Départemental ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'exécution de cette délibération.

Compte-rendu – Conseil Municipal – 18 Mai 2022

DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption urbain par le code de l'urbanisme du 06 Avril au 18 Mai 2022.

Situation	Lieudit	Références cadastrales	Désignation	Surface totale	Prix
17, rue de Noiregoutte	Sous le Brichaud	Section AE n°86 et 268	Bâti sur terrain propre	00 ha 17 a 76 ca	155 000,00 €
8 et 8B, rue de la Fonderie	Au dessus de la Fonderie	Section AZ n°105, 106 et 326	Bâti sur terrain propre	01 ha 02 a 02 ca	180 000,00 €

INFORMATIONS DIVERSES

Démission du Conseil Municipal

Suite à la démission d'Emilie AUBERT du Conseil Municipal, par courrier du 09 Mai 2022, il a été demandé aux membres suivants, figurants sur la liste « La Visentine » de bien vouloir faire savoir s'ils souhaitent prendre place au sein du Conseil Municipal. Ainsi, Tessa COOREMAN, Loïc VELER et Amélie GROSJEAN ont fait part de leur démission à leur tour.

Subvention du Conseil Départemental des Vosges

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental des Vosges a attribué une aide financière au bénéfice de la commune de Saint Maurice sur Moselle pour les travaux d'aménagement global de la traverse RN66, tranche optionnelle n°2, pour un montant de 69 594,00 €.

Etablissement Français du Sang

Par son courrier du 13 Mai 2022, l'EFS remercie les donateurs et toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation de la collecte.

Comité de Jumelage

Par son courrier du 09 Mai 2022, le Comité de Jumelage invite l'ensemble du Conseil Municipal au pot de l'amitié pour la venue des Saint-Paternais le 26 Mai 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20